

Direction de l'organisation des Jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
🌐 : www.enseignement.be/jurys

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycles	2022-2023/1
Titre	DAES I / II
Matière	Sciences économiques

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Intitulé du cours : Sciences économiques.

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↳ **Numéro des programmes :** 07-2000-247 et 84-2001-247

↳ **Liens :**

🔗 : <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/07-2000-247.pdf>

🔗 : <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/84-2001-247.pdf>

●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement supérieur).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalités de passation

Type d'examen : oral.

Cette épreuve consiste, dans un premier temps, en une lecture attentive d'un texte (article de presse) à caractère macroéconomique en fonction de l'actualité. Ensuite, il s'agit de résumer le texte et de le présenter à l'examineur. Des questions de précision concernant le vocabulaire, l'argumentation sont vérifiées ainsi que la cohérence avec les théories économiques.

●●● Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc.)



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

●●● Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

Consignes :

- Lecture attentive
- Relever les mots clés du texte
- Décrire leur signification dans le contexte économique
- Utiliser les concepts du texte et les mettre en rapport avec le raisonnement économique.